

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RPPM-PVBMI-20-20-20-20141014

Date de publication : 14/10/2014

DGFIP

### **RPPM - Plus-values sur biens meubles incorporels - Base d'imposition - Abattement pour durée de détenation de droit commun - Modalités d'application**

---

#### **Positionnement du document dans le plan :**

RPPM - Revenus et profits du patrimoine mobilier

Plus-values sur biens meubles incorporels

Titre 2 : Base d'imposition

Chapitre 2 : Abattement pour durée de détenation de droit commun

Section 2 : Modalités d'application

#### **1**

La présente section expose les modalités de calcul de l'abattement pour durée de détenation prévu au 1<sup>er</sup> ter de l'[article 150-0 D du code général des impôts \(CGI\)](#), soit les règles relatives :

- à l'assiette et au taux de l'abattement (sous-section 1, [BOI-RPPM-PVBMI-20-20-20-10](#)) ;
- au décompte de la durée de détenation (sous-section 2, [BOI-RPPM-PVBMI-20-20-20-20](#)).